

RCS : BEAUVAIS
Code greffe : 6001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BEAUVAIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00093
Numéro SIREN : 827 556 846
Nom ou dénomination : 2S2 CHR DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 15/11/2022 sous le numéro de dépôt 4271

2S2 CHR DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 1 000 €uros

Siège social : 11, Impasse des Carrières
60590 TRIE CHATEAU

827 556 846 RCS BEAUVAIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2022

L'an Deux Mille Vingt Deux,

Le Dix Juin,

À Quatorze Heures,

Le soussigné Monsieur Grégory BARRANDON, associé unique de la société « **2S2 CHR DISTRIBUTION** », Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle, au capital de 1 000 €uros,

Il précise l'objet des présentes décisions :

- Révocation de la Présidente,
- Nomination du nouveau Président,
- Révocation de la Directrice Générale,
- Pouvoirs pour formalités.

L'associé unique constate l'absence de Madame Séverine SIALELLI et de Madame Sophie SAILLY et prend alors les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique prend acte de la révocation de Madame Séverine SIALELLI de ses fonctions de Présidente de la société à compter du 10 juin 2022.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide de nommer, en remplacement de Madame Séverine SIALELLI, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée en qualité de Président :

- Monsieur Grégory BARRANDON né le 23 janvier 1979 à PARIS (75) et demeurant à TRIE CHATEAU (60590) – 11, Impasse des Carrières.

Monsieur Grégory BARRONDON, présent à l'assemblée, déclare accepter le mandat de Président qui vient de lui être confié et affirme n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

TROISIEME DECISION

L'associé unique prend acte de la révocation de Madame Sophie SAILLY de ses fonctions de Directrice Générale de la société à compter du 10 juin 2022.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Monsieur Grégory BARRONDON
Président – Associé unique
(Bon pour acceptation des fonctions de Président)

Monsieur Grégory BARRONDON
Président – Associé unique

